

PORTRAIT STATISTIQUE des entreprises et des salariés

Edition 2015



Service Observatoires
AGEFOS PME
187, quai de Valmy
75010 PARIS



1.	Objectif et méthodologie.....	3
2.	Synthèse.....	8
3.	Présentation générale de la branche.....	12
4.	Caractéristiques des salariés.....	22
5.	Typologie des contrats.....	32
6.	Annexes.....	39

1 | Objectif et méthodologie



Objectif

Ce document vise à dresser un portrait statistique des entreprises et des salariés de la branche professionnelle.

Son objectif est de décrire les caractéristiques des entreprises (taille, localisation, ...) de la branche ainsi que celles des salariés de ces entreprises (âge, sexe, PCS, ...).

Méthodologie

Ce portrait statistique repose sur la base de données collectées auprès de l'INSEE dans le cadre de la DADS pour les années 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.

Les entreprises de la branche professionnelle sont identifiées par leur IDCC (Identifiant De Convention Collective), le 2306

Les données de la branche sont comparées à l'ensemble des secteurs d'activités, ainsi qu'au secteur de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, ainsi que d'autres produits minéraux non métalliques,

Composition du secteur de comparaison (les 10 principaux NAF)

code NAF	Intitulé
2370Z	Taille, façonnage et finissage de pierres
2341Z	Fabrication d'articles céramiques à usage domestique ou ornemental
2229A	Fabrication de pièces techniques à base de matières plastiques
2229B	Fabrication de produits de consommation courante en matières plastiques
2223Z	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
2361Z	Fabrication d'éléments en béton pour la construction
2222Z	Fabrication d'emballages en matières plastiques
2319Z	Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique
2399Z	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques n.c.a.
2363Z	Fabrication de béton prêt à l'emploi
...	...

Présentation de la base de données DADS – INSEE

La DADS

« A l'origine, la Déclaration Annuelle des Données Sociales (DADS), est une formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés, en application du Code de la Sécurité Sociale et du Code Général des Impôts.

Depuis 2009, le champ de cette source a été étendu aux trois fonctions publiques (d'État, territoriale et hospitalière), et aux salariés des particuliers employeurs, il recouvre donc l'ensemble des salariés du secteur économique français. Les informations proviennent des exploitations statistiques des Déclarations annuelles des données sociales (DADS), des données du Système d'information sur les agents du secteur public (Siasp) et des déclarations des particuliers-employeurs.

Les dernières données disponibles portent sur 2012. »

Choix de l'indicateur « postes »

Les résultats concernent l'indicateur « postes », qui prend en compte l'ensemble des salariés ayant travaillé dans la branche sur une année donnée. Cet indicateur est plus complet que l'indicateur « salarié ».

(cf. définition page suivante)

Le secret statistique

Il se peut que certaines données ne soient pas disponibles, pour des raisons de secret statistique.

« Le secret statistique est une forme particulière du secret professionnel qui s'applique aux statisticiens publics.

Son principe général est d'apporter aux personnes qui fournissent à l'administration, ou aux personnes chargées d'une mission de service public, des informations utilisées pour l'établissement de statistiques publiques, l'assurance que ces informations ne seront pas utilisées d'une façon susceptible de leur porter tort. »

Définitions selon l'INSEE

Entreprise

« L'entreprise est représentée par une unité légale (personne physique ou morale) exerçant une activité économique. Elle réalise cette activité dans un seul ou dans plusieurs établissements. »

Établissement

« Un établissement est l'unité géographique, dans laquelle une entreprise exerce une activité économique.

Une déclaration DADS est en principe relative à l'établissement, mais il arrive exceptionnellement qu'elle porte sur plusieurs établissements d'une même entreprise (déclaration groupée). »

Poste

« Un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements correspond à deux postes. Ce salarié est donc comptabilisé deux fois. »

Cf. schéma diapositive suivante

Poste annexe ou non annexe

« Un poste est considéré dans les DADS-Grand format comme non annexe si le volume de travail associé est « suffisant ».

En 2012, si la rémunération nette est supérieure à 3 SMIC mensuels ou si le nombre d'heures salariées est supérieur à 120 et que la durée de travail est supérieure à 30 jours, on considère qu'on est en présence d'un « vrai » emploi ou poste non annexe ; a contrario, si la rémunération nette est inférieure à 3 SMIC mensuels et si la durée est inférieure à 30, on considère que le poste est annexe. Pour les valeurs intermédiaires et dans quelques cas particuliers, des calculs plus complexes permettent de déterminer si le poste est considéré comme annexe ou non. »

PCS

« La nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles dite PCS a remplacé, en 1982, la CSP. Elle classe la population selon une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarié ou non). »

Schéma explicatif "poste"

Définition

Un salarié ayant travaillé durant une même année dans plusieurs établissements sera comptabilisé autant de fois que d'établissements en nombre de postes, alors qu'il ne sera comptabilisé qu'une seule fois en nombre de salariés, pour l'établissement dans lequel il a travaillé le plus longtemps.

Exemple

Un salarié travaille dans 3 établissements durant une année :



Il est comptabilisé comme suit :

1 poste et 0 salarié dans



1 poste et 1 salarié dans



1 poste et 0 salarié dans



Au total, ce salarié comptera pour 3 postes, mais seulement un salarié (dans l'établissement B).

2 | Synthèse



Cette synthèse est interactive, cliquez sur le texte en **mauve** pour accéder à la diapositive correspondante

En 2012, 160 entreprises exerçaient une activité couverte par la convention collective de l'Union des Chambres Syndicales des Métiers du Verre.

Majoritairement composée de structures de moins de 10 salariés (57 %), la branche se distingue toutefois par une proportion de TPE inférieure à la moyenne nationale (86 %, tous secteurs d'activités confondus).

Si les entreprises sont réparties sur l'ensemble du territoire national, la Normandie (13 % des entreprises et 26 % des salariés), et la Picardie (9 % des entreprises et 18 % des salariés) polarisent toutefois une forte proportion de l'activité. En effet, aux confins de ces deux régions se situe la Vallée de la Bresle, pôle mondial de la production de flacons de luxe.

Plus du quart (27 %) des entreprises exercent une activité relative à la « Fabrication de verre creux » (NAF 2313Z), 19 % au « Commerce de gros d'autres produits intermédiaires » (NAF 4676Z) et 14 % à la « Fabrication et façonnage d'autres articles en verre, y compris verre technique » (NAF 2319Z).

3 500 salariés étaient recensés au 31/12/2012.

Alors qu'elles représentent 57 % du total des entreprises, les TPE ne concentrent que 12 % des emplois couverts. Ainsi, les salariés sont surtout présents dans des structures de 20 à 49 salariés (35 %) et de 50 salariés et plus (45 %).

42 % des salariés sont employés par une entreprise œuvrant dans la fabrication de verre creux et 13 % le sont dans une structure spécialisée dans une activité de conditionnement.

En termes de caractéristiques sociodémographiques des salariés, la branche de l'Union des Chambres Syndicales des Métiers du Verre se distingue singulièrement au sein de son secteur d'activité de référence (la fabrication de produit en caoutchouc, plastique et autre produits minéraux), notamment sur les points suivants :

- Un taux de féminisation particulièrement élevé (63 % contre 25 % pour l'ensemble de son secteur de référence) ;
- Une plus faible proportion de salariés âgée de 45 ans et plus (32 % versus 44 %) ;
- Un pourcentage particulièrement important d'ouvriers (74 %) et une présence très faible de personnel de statut cadre (6 % vs. 12 %).

Si plus de trois-quarts des emplois sont couverts par un contrat à durée indéterminée (CDI, 77 %), cette proportion est toutefois plus faible que celle constatée dans le secteur industriel de référence (90 %). A noter également que les hommes sont plus fréquemment en CDI que les femmes (80 % versus 75 %).

Les contrats à temps complet sont la norme dans la branche : de 89 % en 2008, ils représentent 91 % des contrats en 2012. Contrairement à l'ensemble de l'économie, où le sexe est très clivant quant au temps de travail (77 % des hommes à temps complet, 51 % des femmes), il l'est très peu dans la branche (respectivement 92 % contre 90 %).

CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES

160

entreprises

employant des salariés,
dont **57 % de TPE**
(moins de 10 salariés),
qui regroupent 12 %
des salariés



En France,



entreprises sur 10 000 sont
dans la branche professionnelle

27 %

des entreprises déclarent en
secteur d'activité principal
Fabrication de verre creux
NAF 2313Z

19 %

des entreprises déclarent en
secteur d'activité principal
Commerces de gros
NAF 4676Z

CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS

3 500

Salariés au 31/12

74 % des salariés
sont des ouvriers



77%

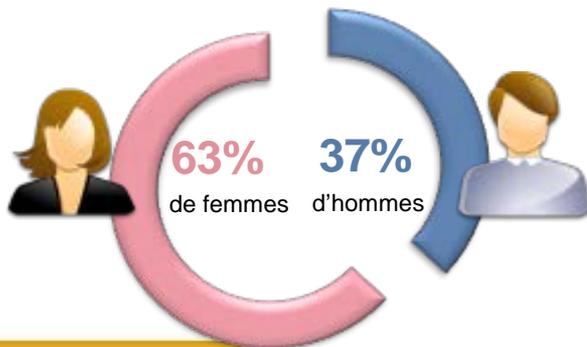
des contrats
sont des CDI

32 % des salariés
ont 45 ans et plus



des contrats
à temps complet

91%



3 | Présentation générale de la branche



Activités des entreprises

Précisions sur la convention collective

Convention collective nationale de l'Union des chambres syndicales de l'Union des chambres syndicales des métiers du verre

IDCC 2306 / Brochure JO 3310

La convention collective nationale de l'Union des chambres syndicales des métiers du verre règle les rapports entre les employeurs et les salariés des industries de :

- ✓ parachèvement
- ✓ valorisation
- ✓ transformation
- ✓ commercialisation

d'articles en verre quartz et cristal.

Née du rapprochement des conventions des tailleurs, boucheurs, décorateurs, du commerce de flaconnage et de la verrerie à la main travaillée au chalumeau, cette convention collective concerne les entreprises et leurs dépendances (usines, sièges sociaux, services commerciaux et autres, dépôts-ventes...) qui effectuent l'une ou plusieurs des activités ci-après répertoriées.

Les activités des entreprises appliquant la convention collective visent à ennoblir, sélectionner, transformer, façonner, stocker, distribuer et vendre les articles en verre creux cristal ou tube de verre. Elles n'élaborent pas la matière première.

Dans le détail, il s'agit des activités suivantes :

- Activités de rechoix, de tri, de calibrage, de reconditionnement, d'embellissement et de traitement de surface des produits verriers
- Fabrication et façonnage d'articles techniques en verre
 - *Activité de fabrication, transformation, façonnage*
 - *Verrerie scientifique*
 - *Verrerie artistique*
- Commerce de gros de verrerie
 - *Commerce de gros de flaconnage et accessoires et en particulier préparation, valorisation et distribution*

Données de cadrage

Entreprises, établissements et salariés

Nombre d'entreprises	160
-----------------------------	------------

Nombre d'établissements	180
--------------------------------	------------

Nombre de salariés	
<i>au 31/12/2012</i>	3 500
<i>sur l'année 2012</i>	3 900
<i>sur l'année 2012 (en ETP*)</i>	3 300
<i>sur l'année 2012 (en nombre de postes*)</i>	4 700
<i>sur l'année 2012 (en nombre de postes non annexes*)</i>	4 200

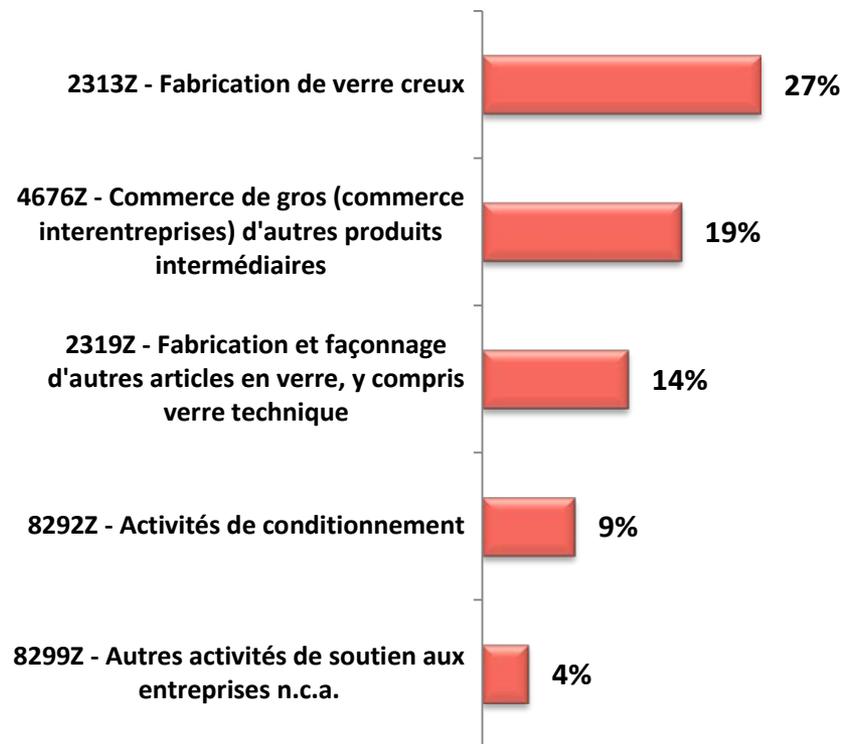
* Cf. définitions en page 7

ETP : Equivalent Temps Plein - nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps.

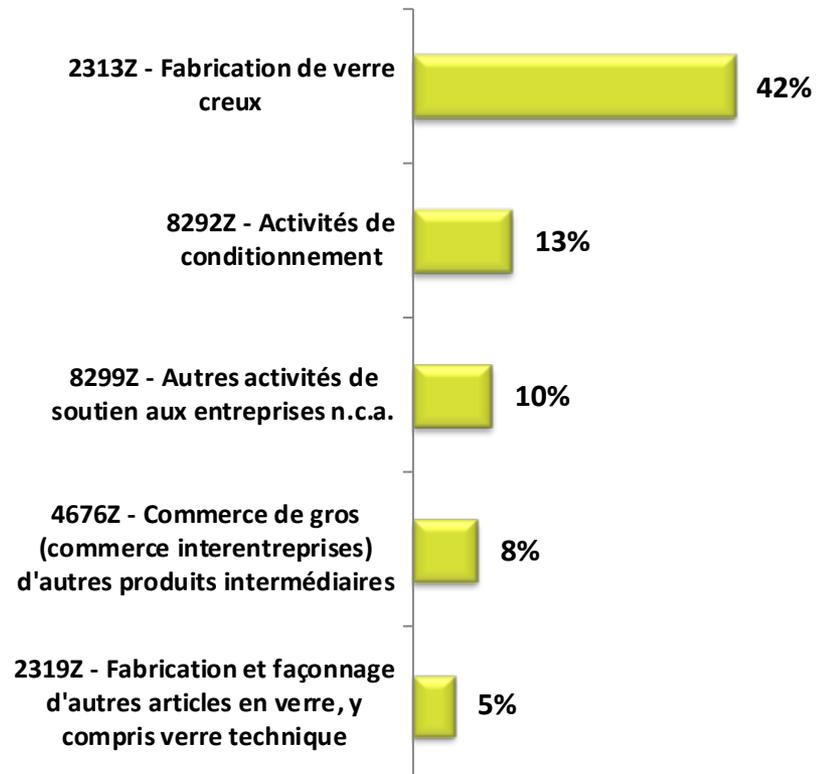
Convention collective de la branche

Focus sur les 5 principaux codes NAF

Répartition des entreprises par secteur d'activité
(en pourcentage d'entreprises)



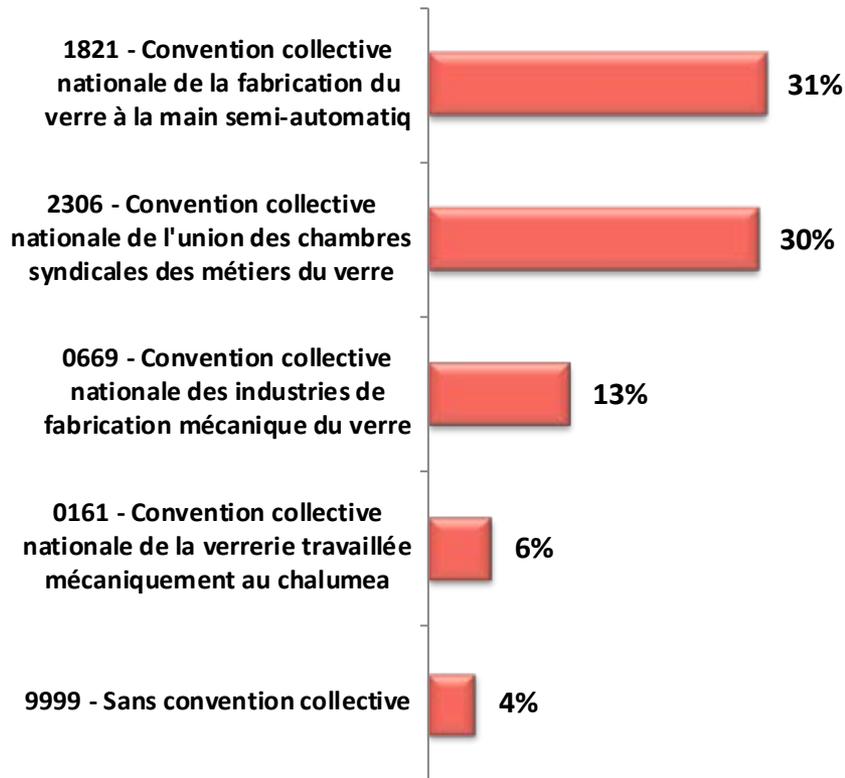
Répartition des salariés par secteur d'activité
(en pourcentage de salariés)



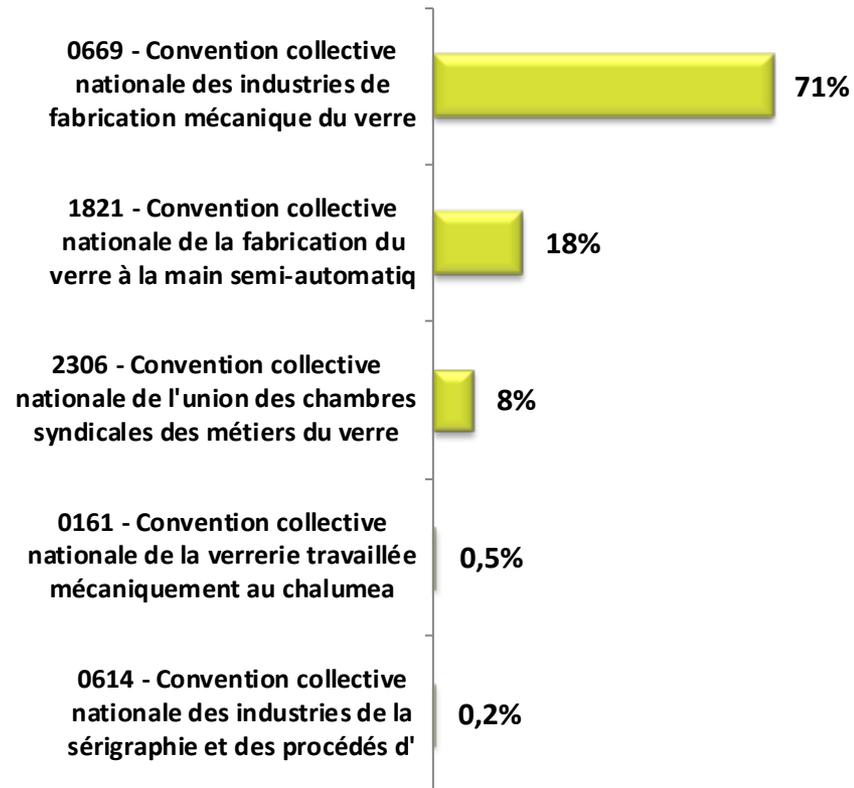
Code NAF dominant au sein de la CCN (2313Z)

Analyse des 5 conventions collectives présentes

Répartition des entreprises par CCN
(en pourcentage d'entreprises)



Répartition des salariés par CCN
(en pourcentage de salariés)

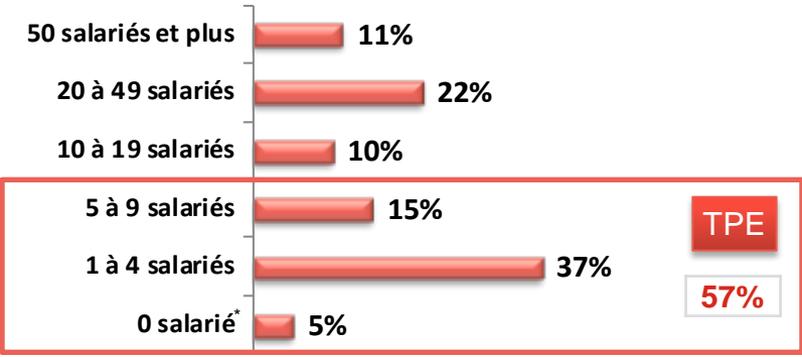


Entreprises et salariés

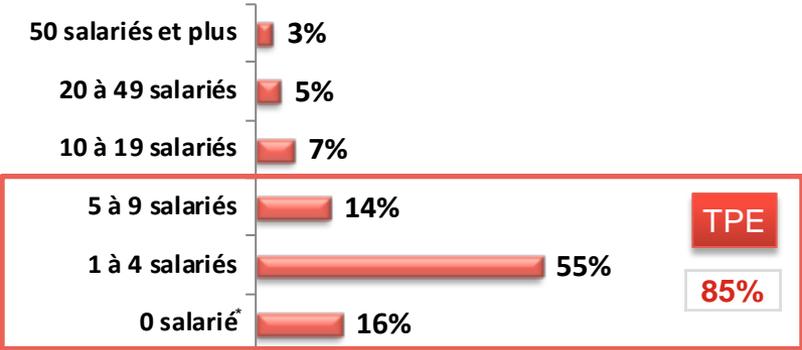
Répartition par tranche d'effectifs

Répartition des entreprises selon leur taille

Union des métiers du verre

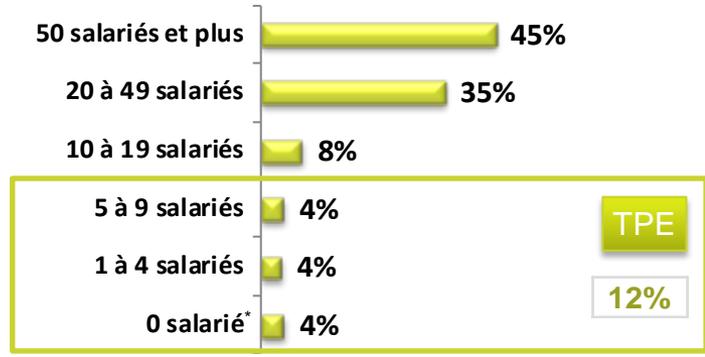


Tous secteurs confondus

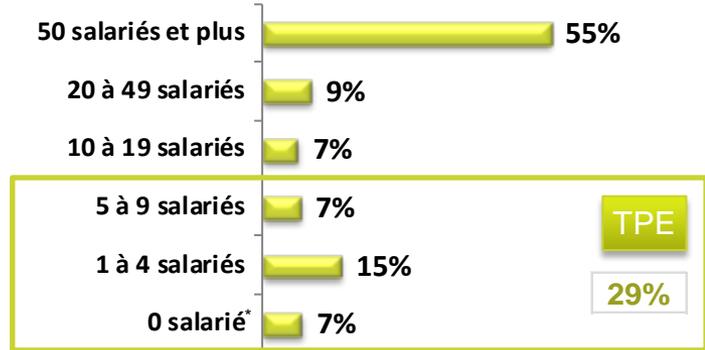


Répartition des salariés selon la taille de l'entreprise

Union des métiers du verre



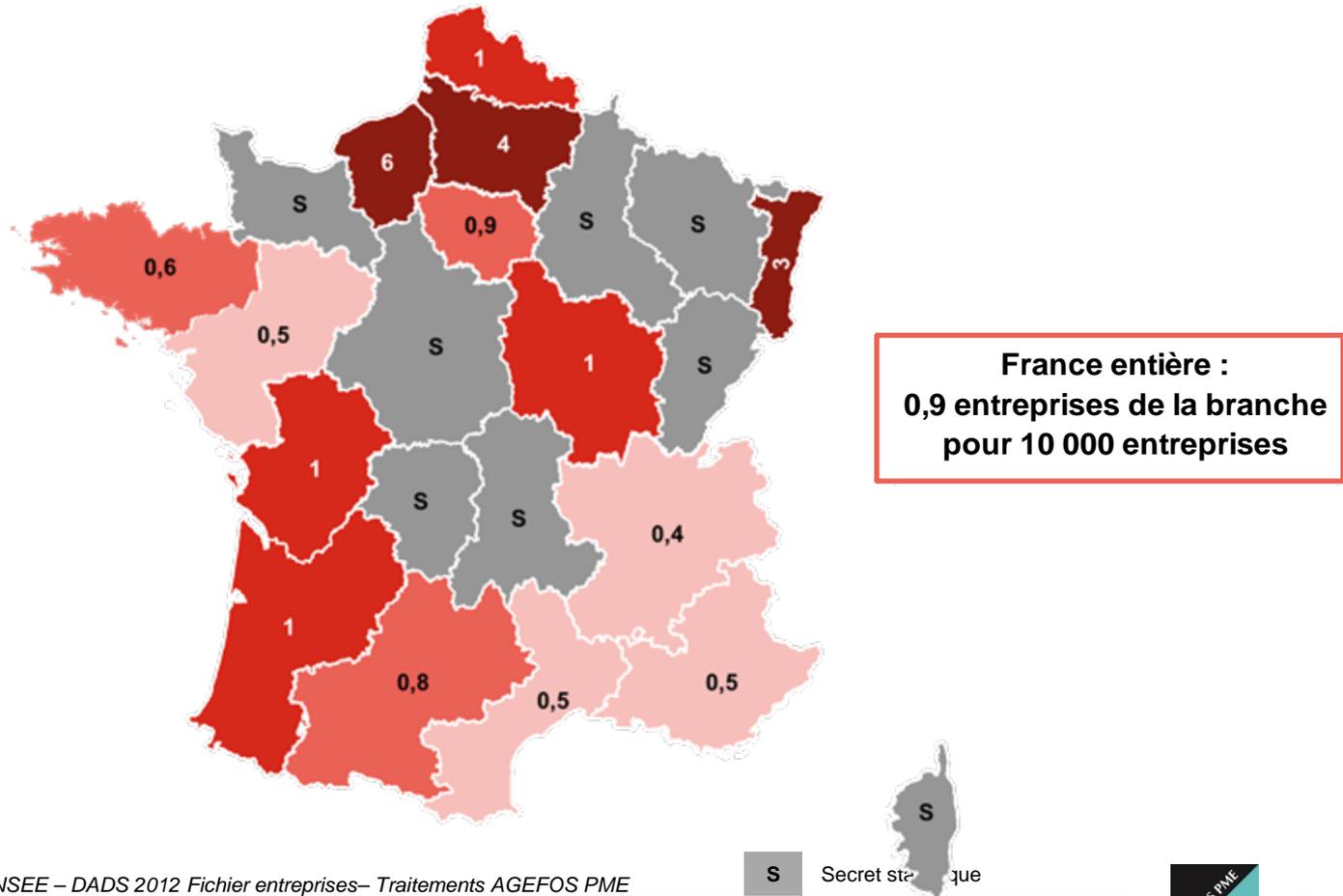
Tous secteurs confondus



Poids des entreprises au sein de chaque région

Poids des entreprises de la branche professionnelle

(en nombre d'entreprises de la branche pour 10 000 entreprises)



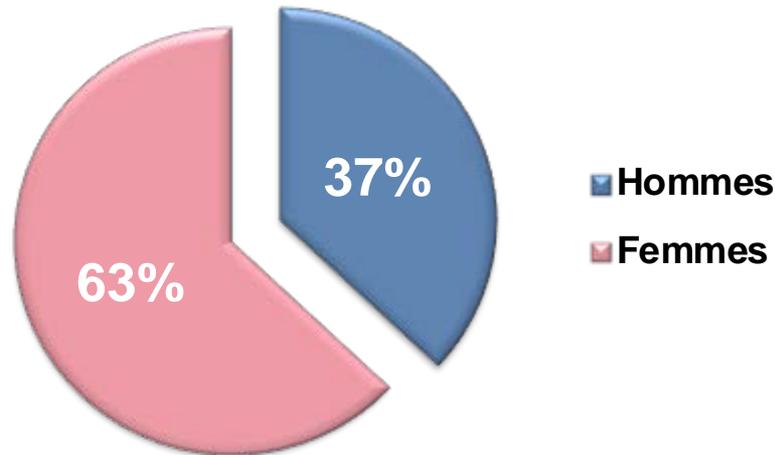
4 | Caractéristiques des salariés



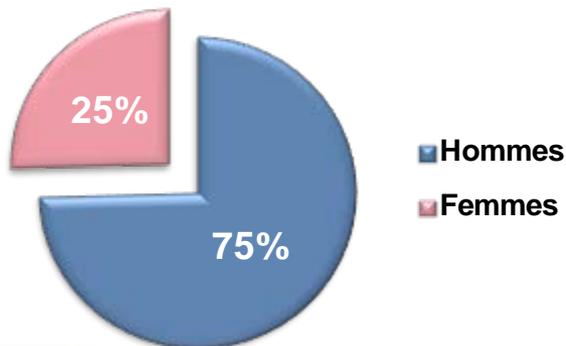
Caractéristiques des salariés

Répartition Hommes / Femmes

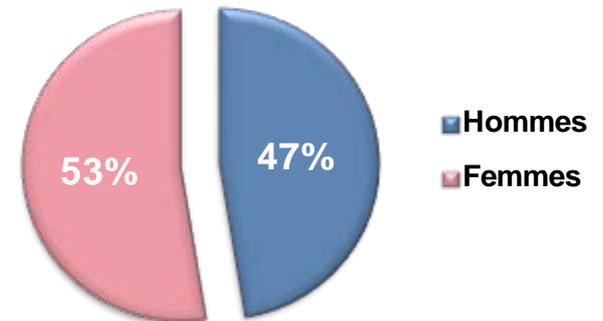
Union des métiers du verre



Fabrication de produits en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux



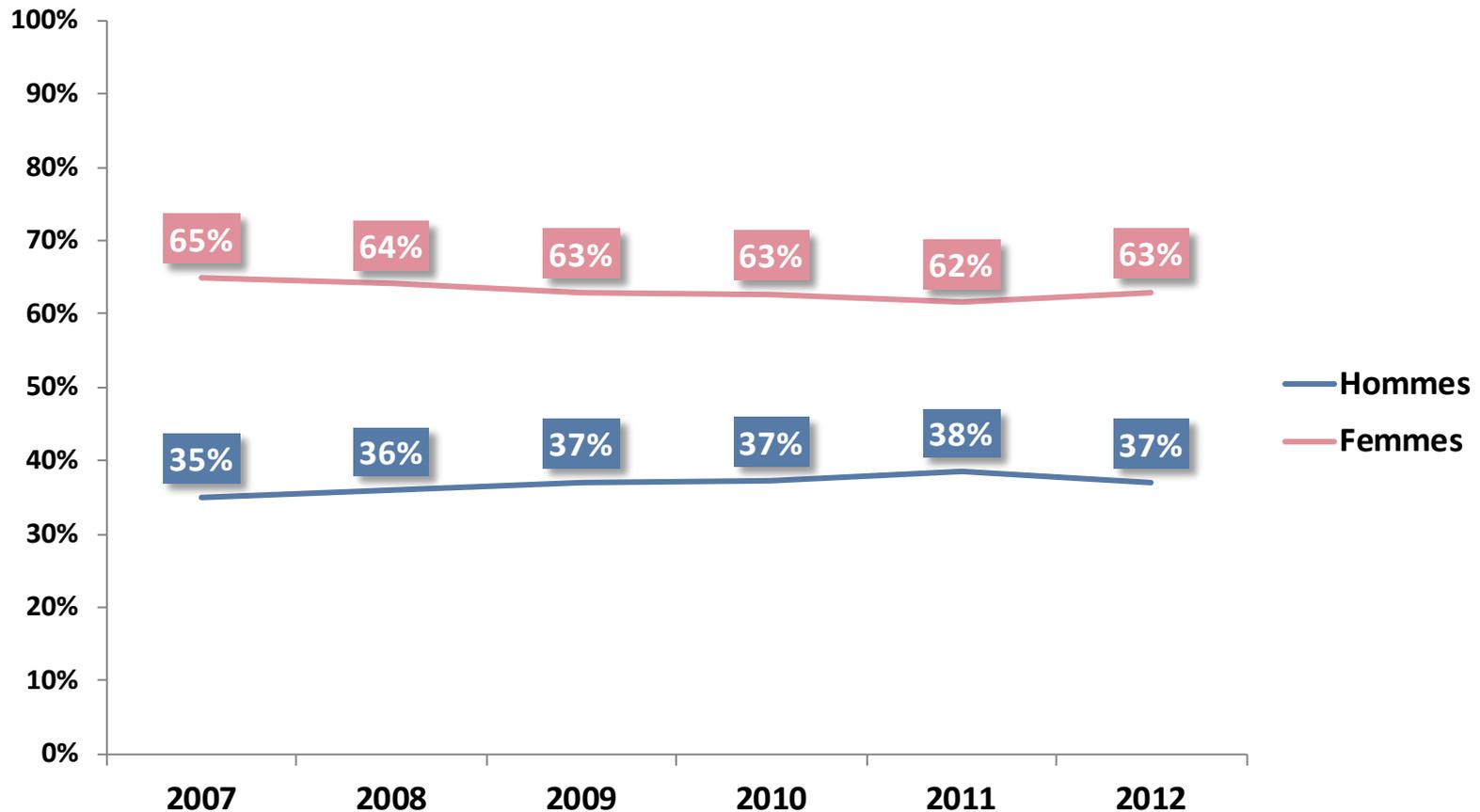
Tous secteurs confondus



Caractéristiques des salariés

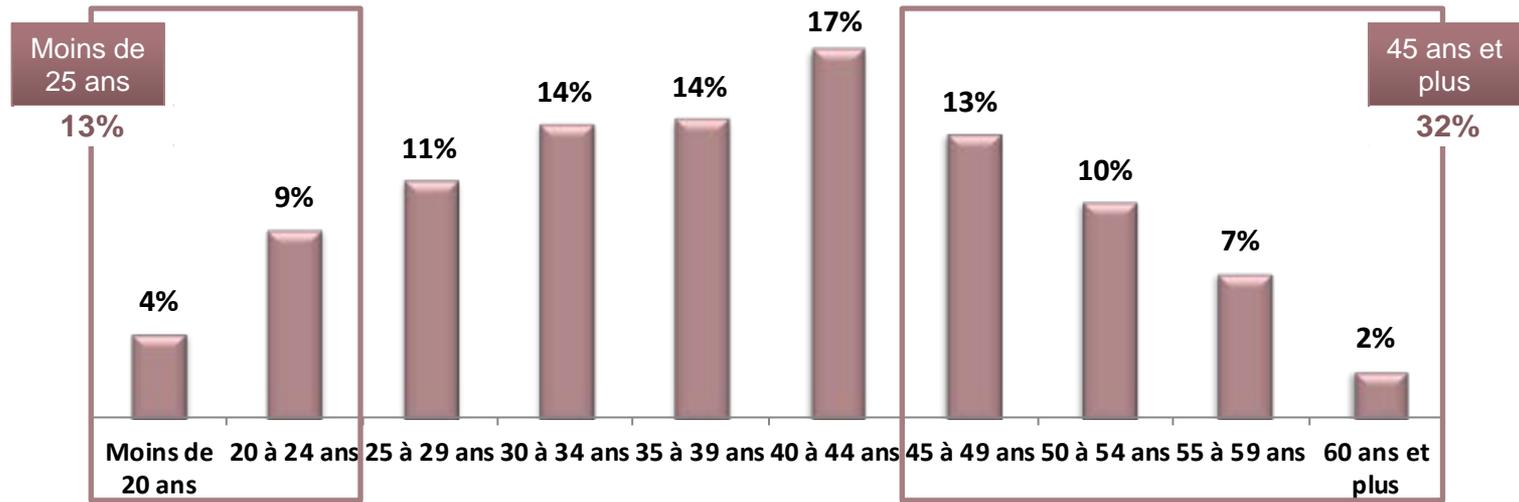
Répartition Hommes / Femmes – Analyse 2007 - 2012

Evolution de la proportion d'hommes et de femmes dans la branche

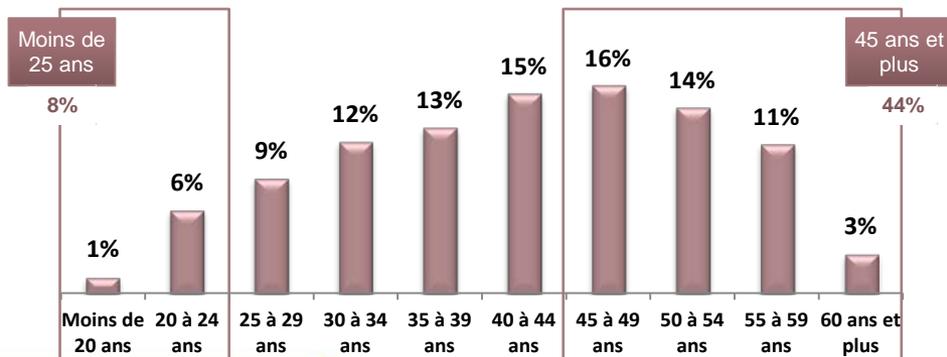


[Retour à la synthèse](#)

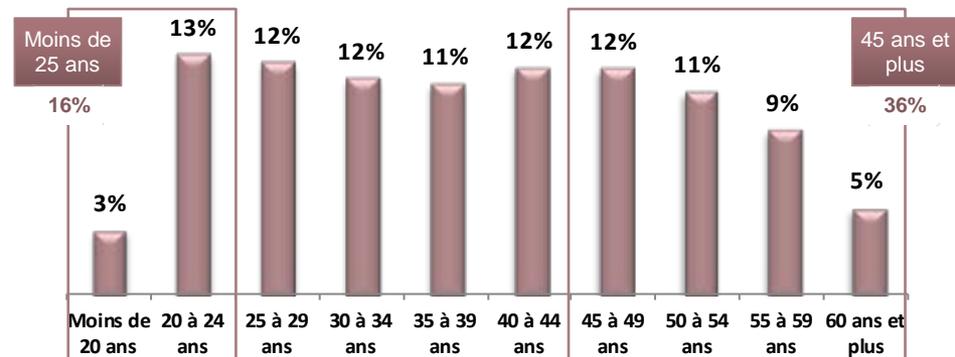
Union des métiers du verre



Fabrication de produits en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux



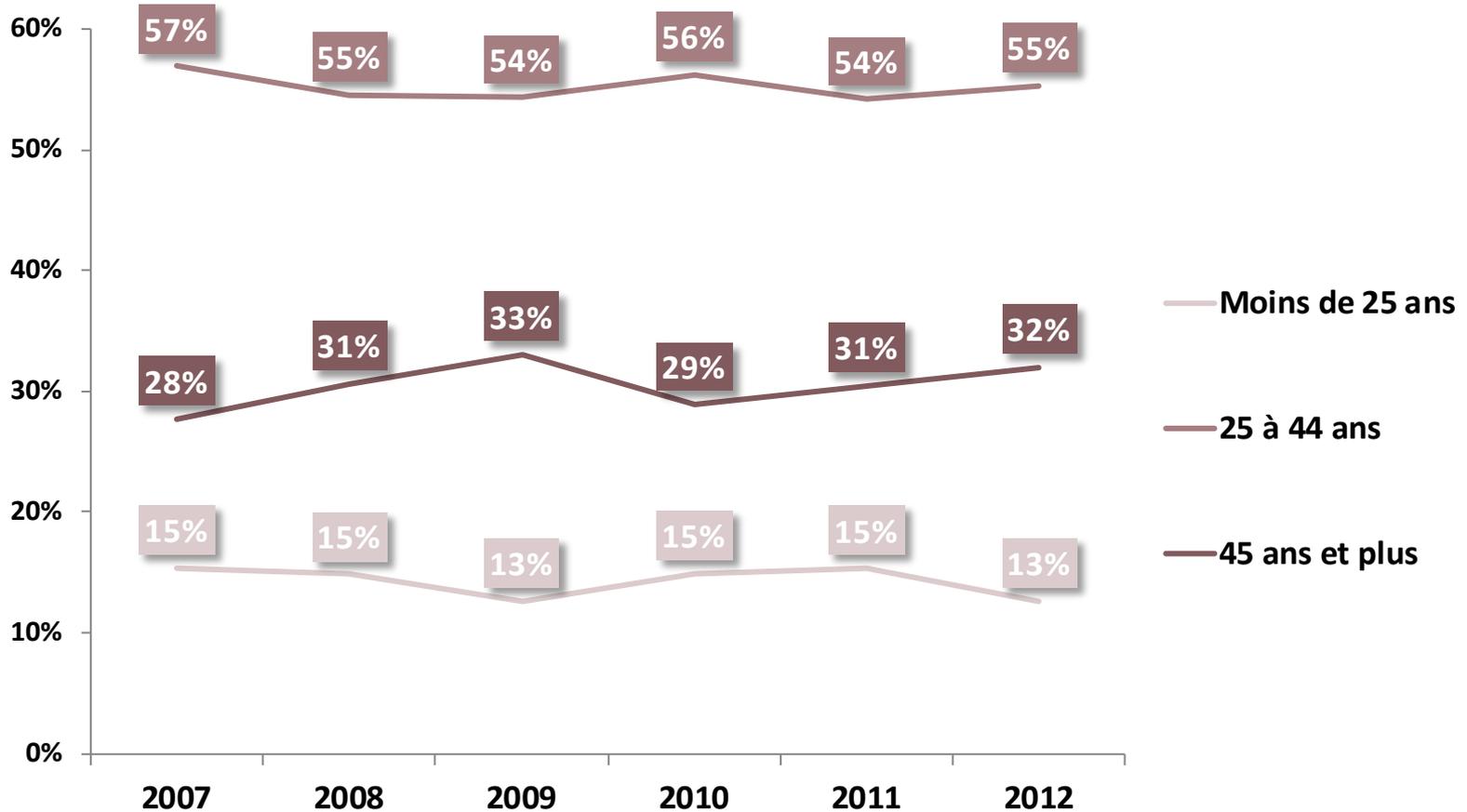
Tous secteurs confondus



Caractéristiques des salariés

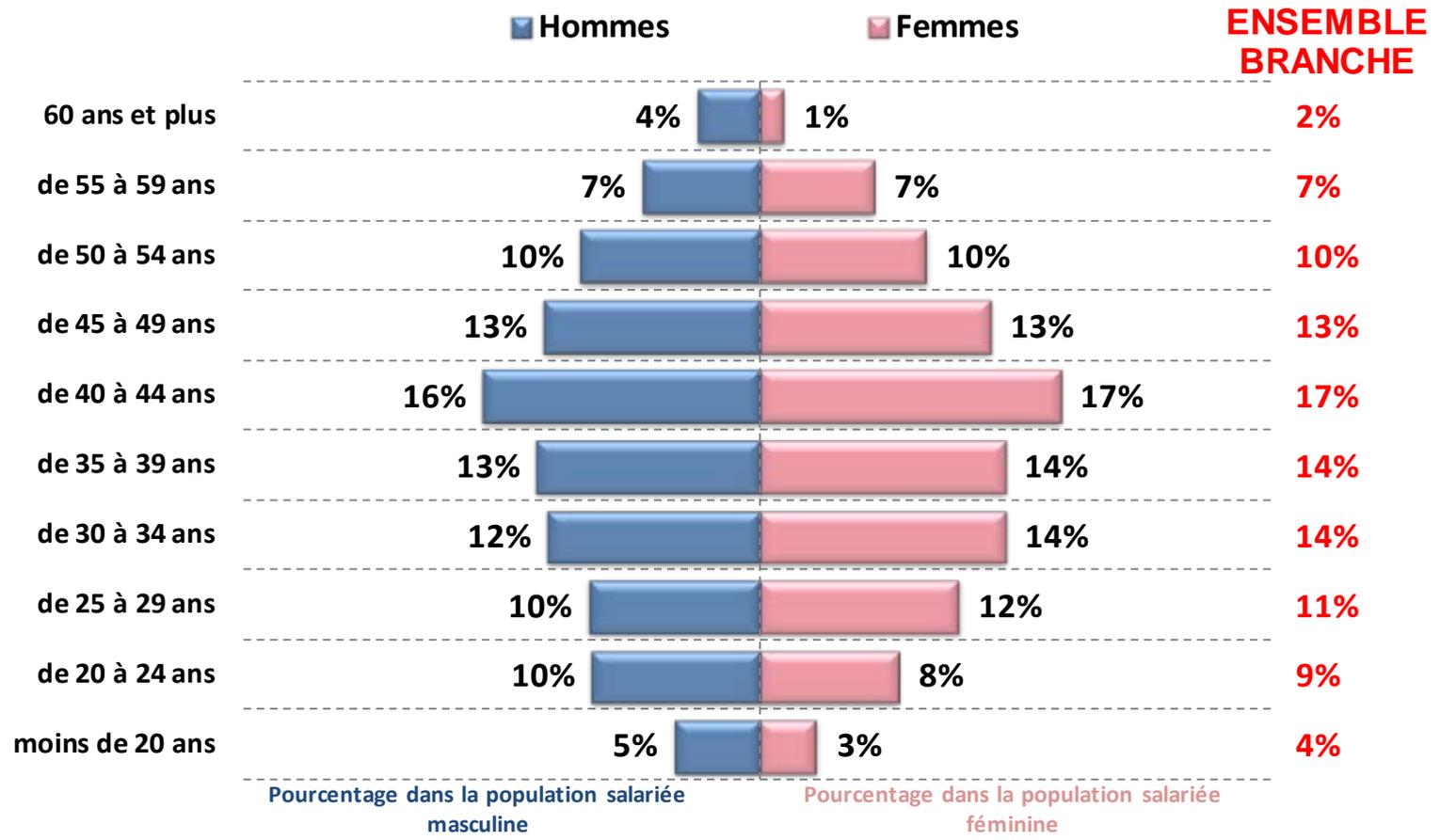
Répartition par tranche d'âge - Analyse 2007 - 2012

Evolution de la répartition par tranche d'âge



Caractéristiques des salariés

Pyramide des âges



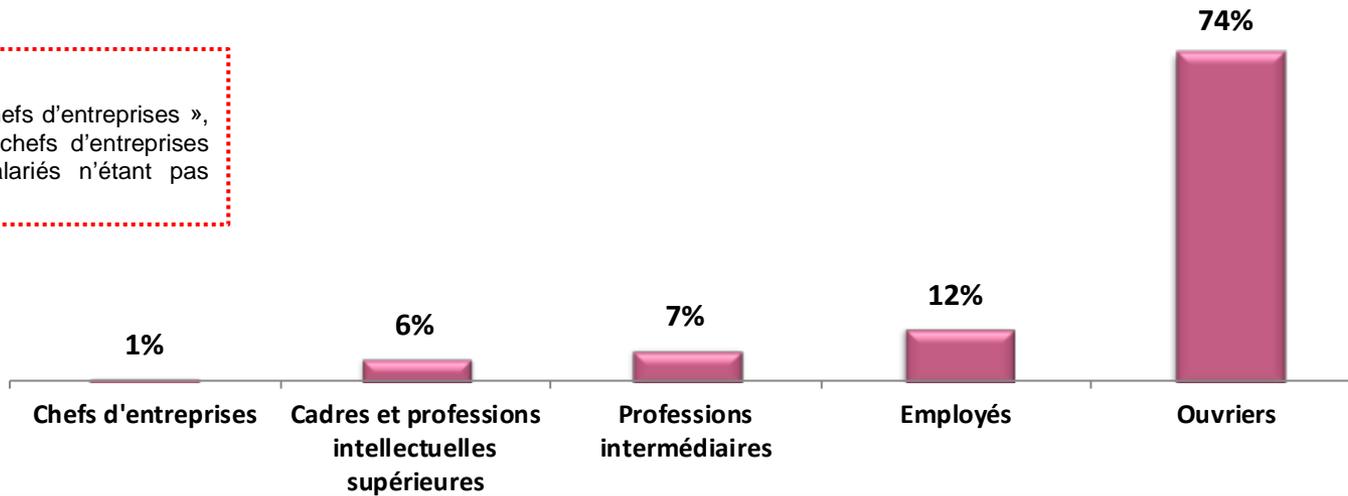
Caractéristiques des salariés

Répartition par PCS agrégée

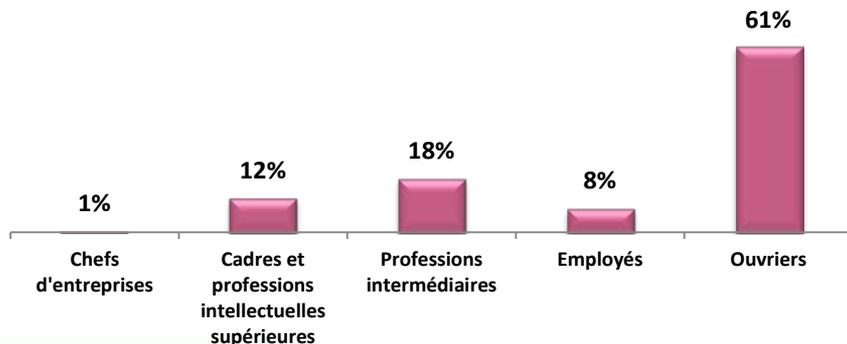
Union des métiers du verre

Précision :

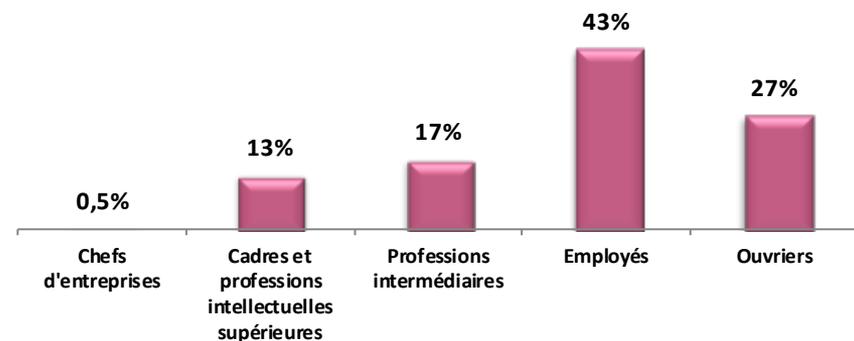
Pour la modalité « Chefs d'entreprises », il ne s'agit que des chefs d'entreprises salariés, les non salariés n'étant pas inclus dans la DADS



Fabrication de produits en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux



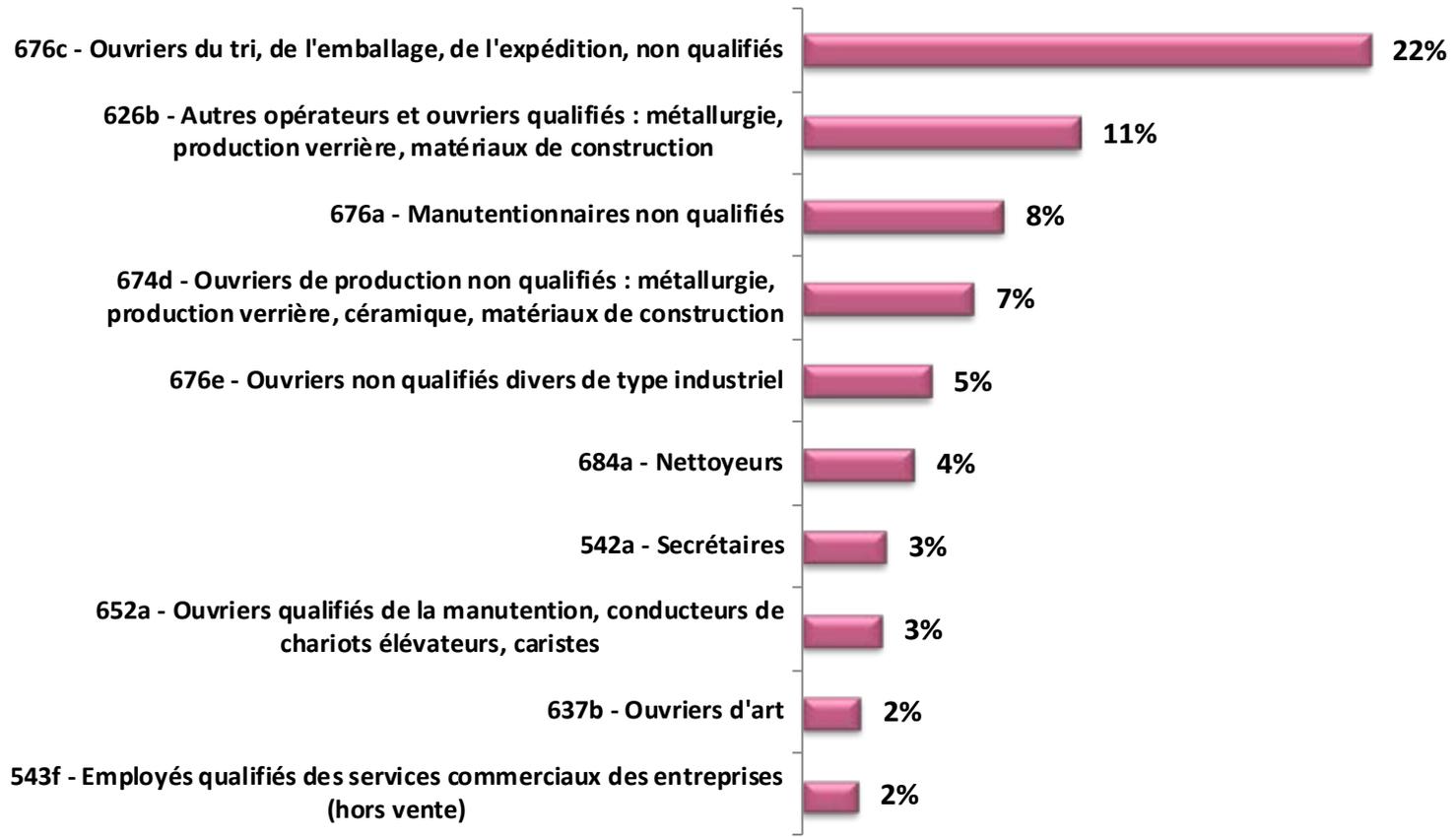
Tous secteurs confondus



Caractéristiques des salariés

Focus sur les 10 principales PCS détaillées

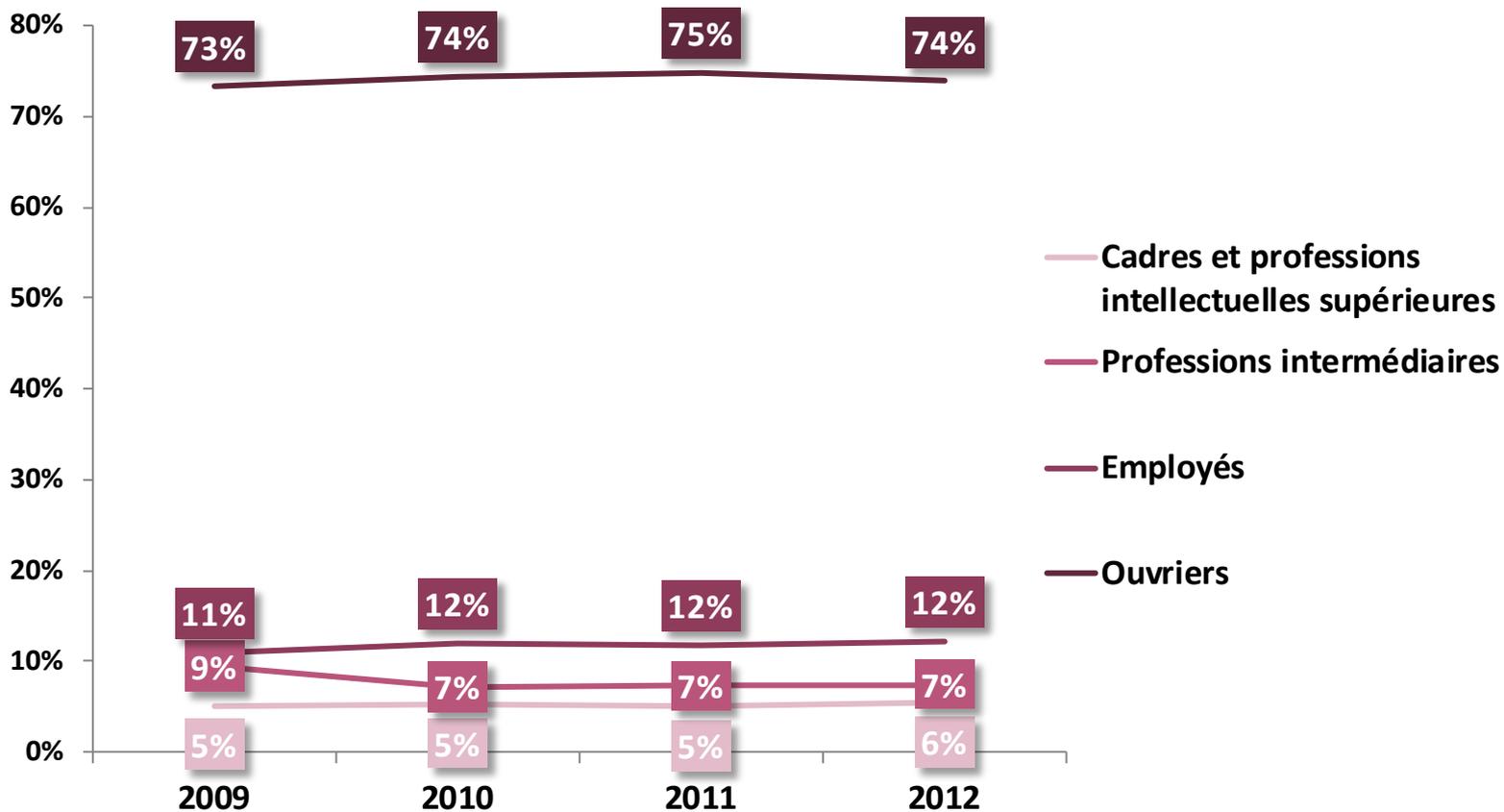
- PCS détaillée



Caractéristiques des salariés

Répartition par PCS agrégée – Analyse 2009-2012

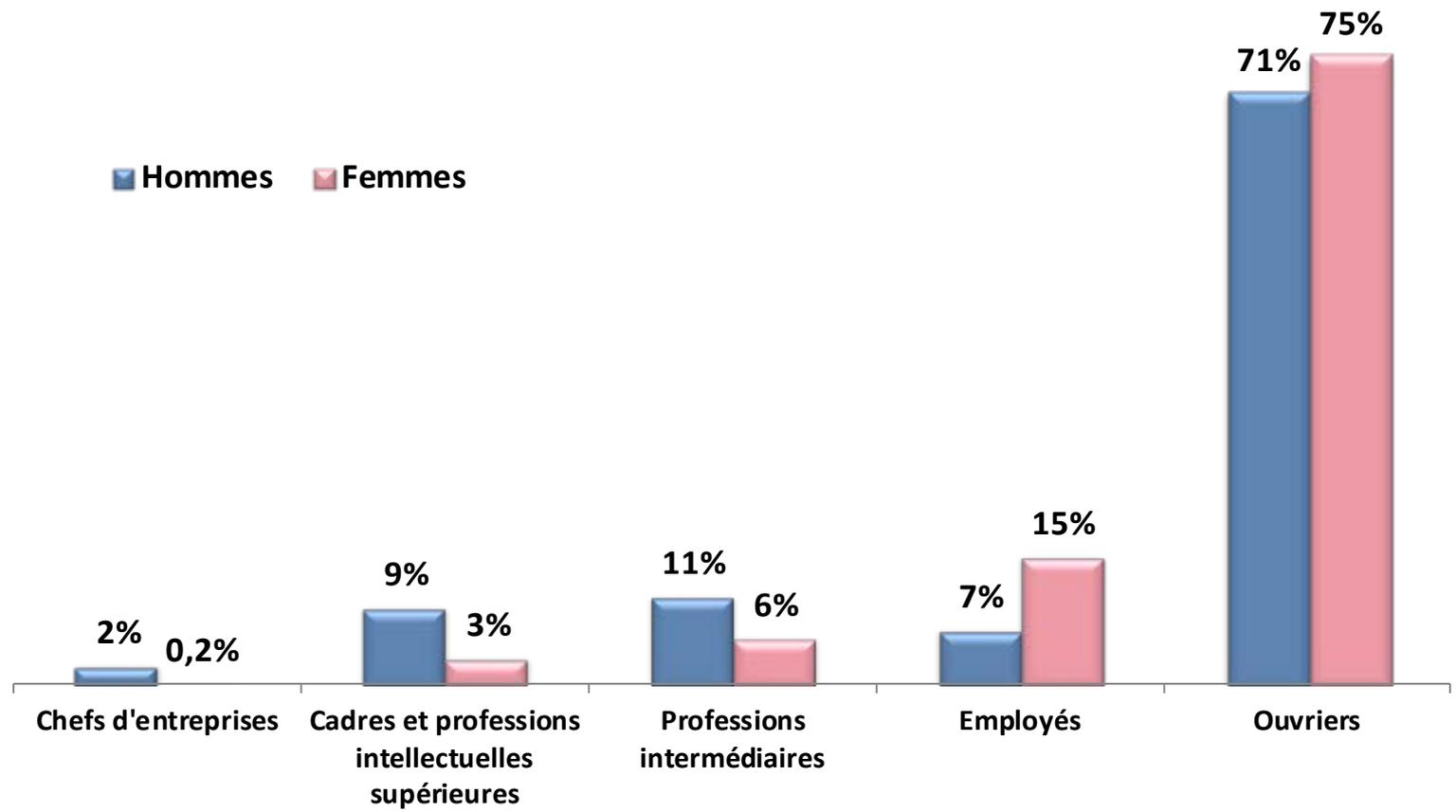
Evolution de la répartition par PCS



Caractéristiques des salariés

Répartition selon la PCS agrégée et le sexe

Répartition selon le sexe



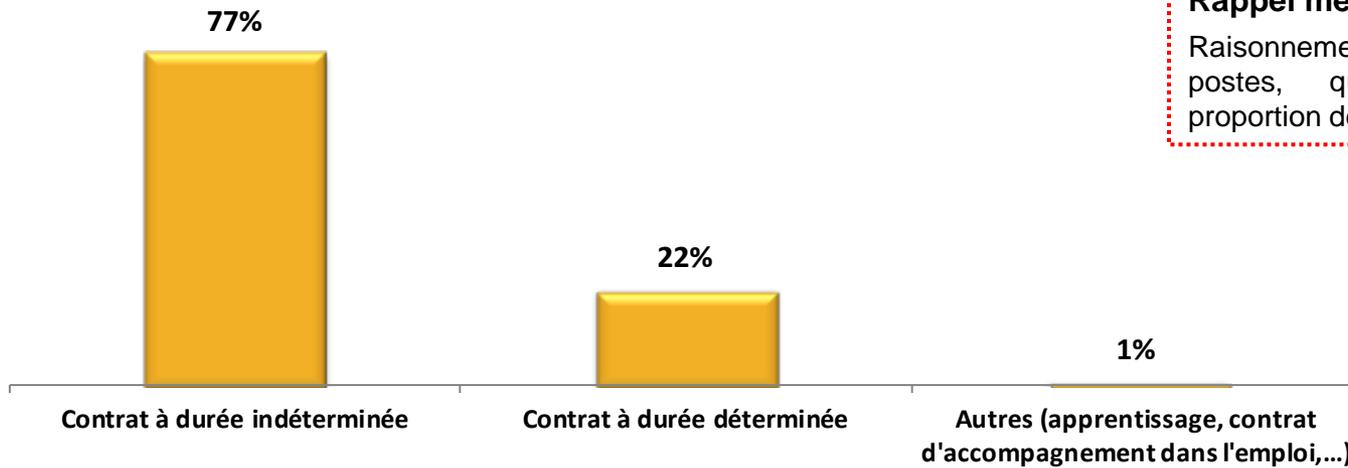
5 | Typologie des contrats



Typologie des contrats

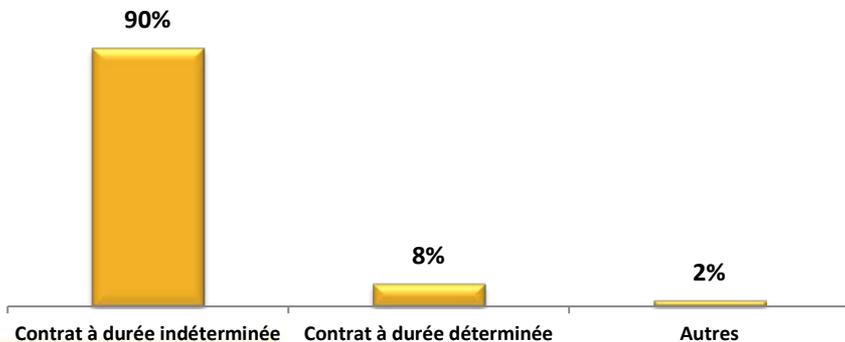
Répartition par type de contrat

Union des métiers du verre



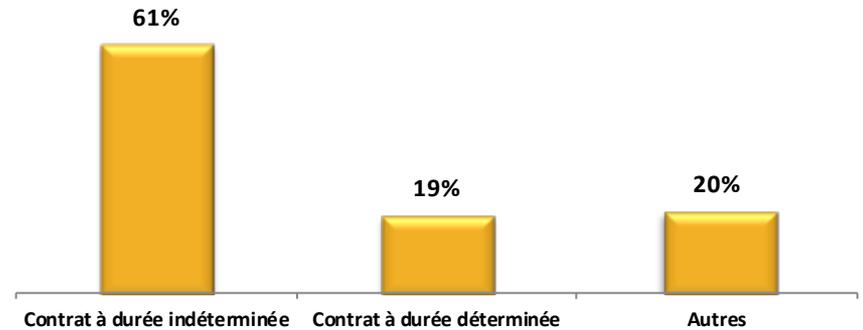
Rappel méthodologique :
Raisonnement en termes de postes, qui favorise la proportion de salariés en CDD

Fabrication de produits en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux



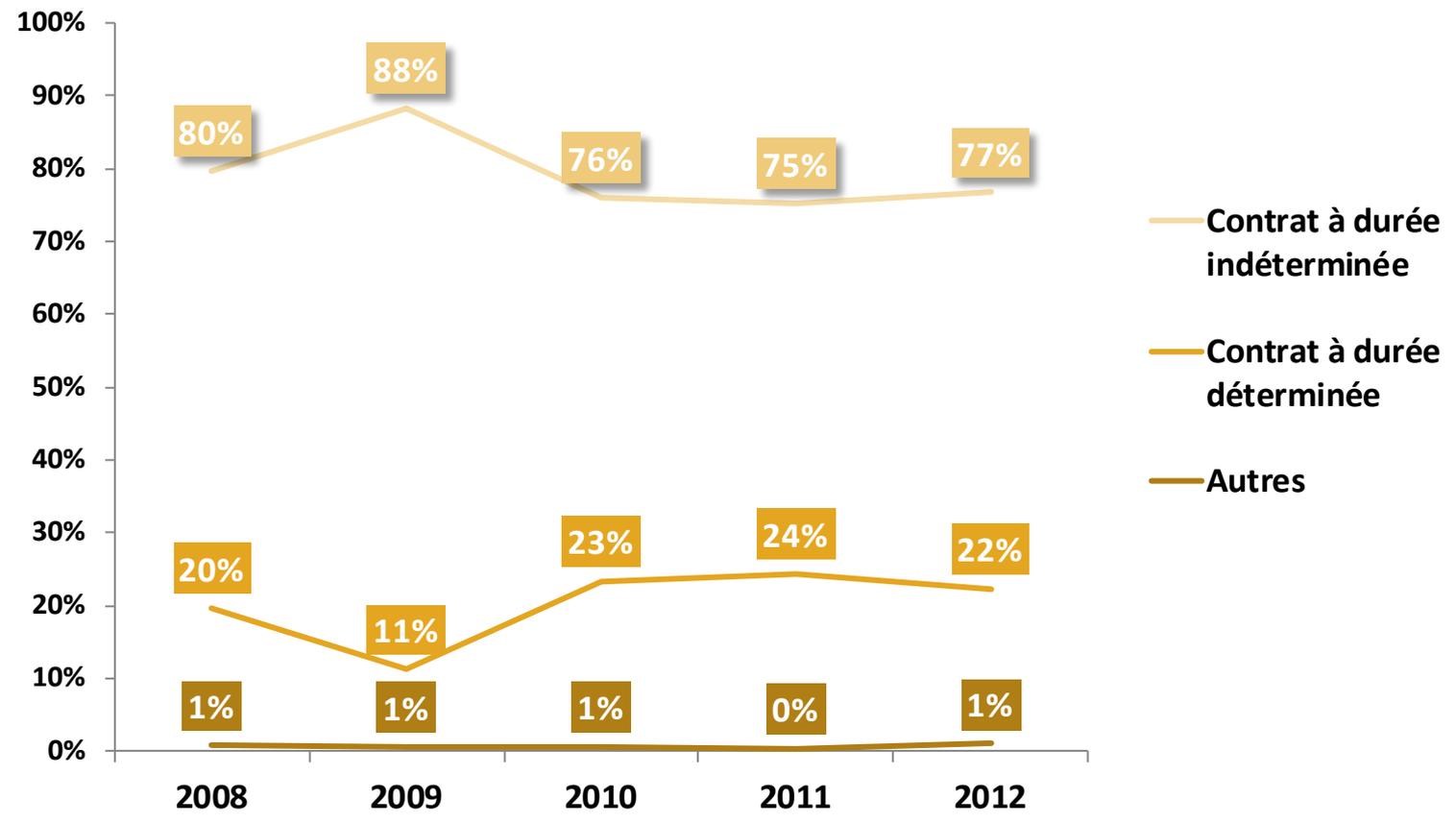
Tous secteurs confondus

(hors IDCC 1413 - Travail temporaire permanents, 2378 - Travail temporaire intérimaires et NNNN – Non renseigné)



Répartition par type de contrat – Evolution 2008-2012

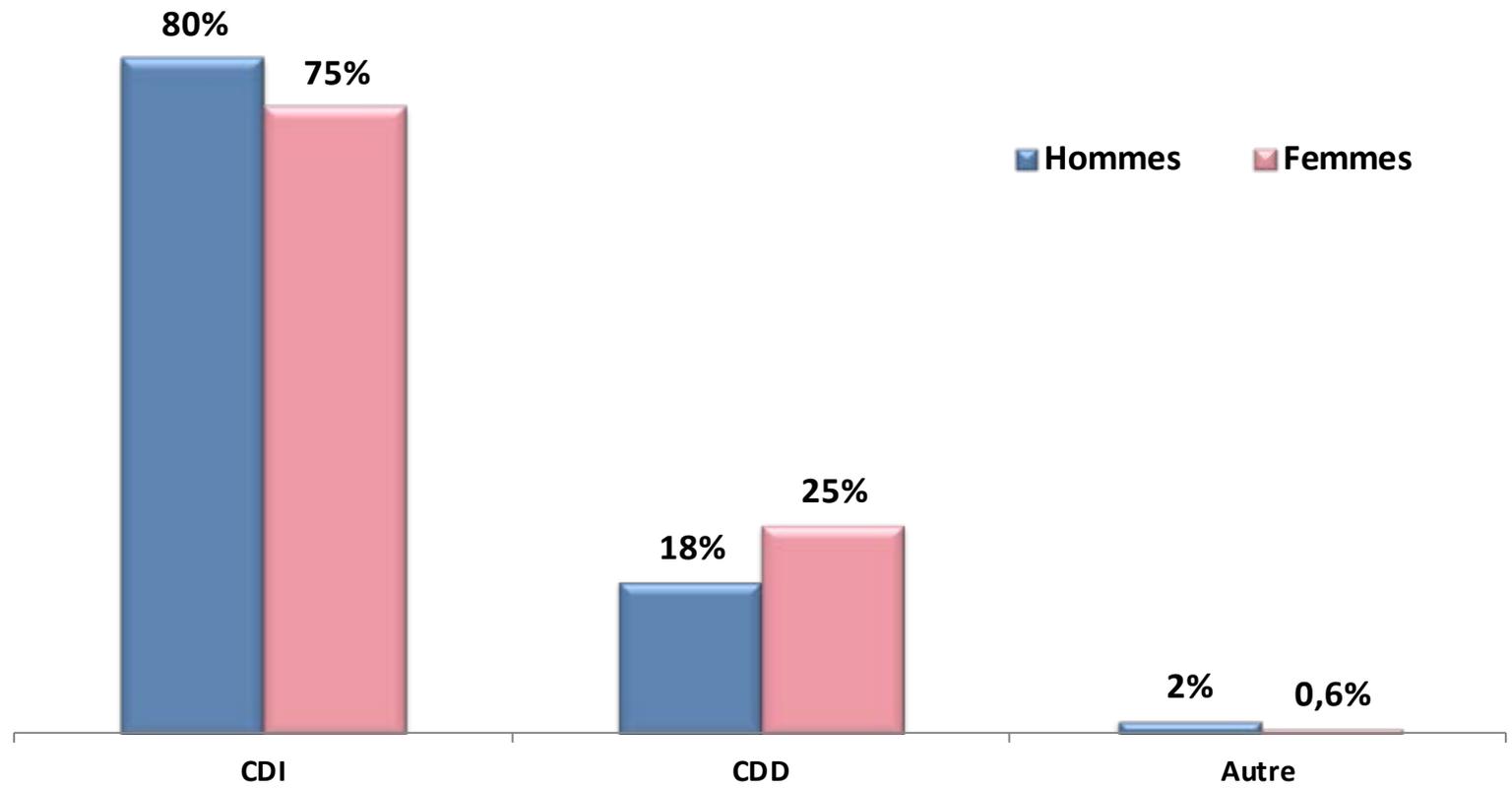
Evolution de la répartition par type de contrat



Typologie des contrats

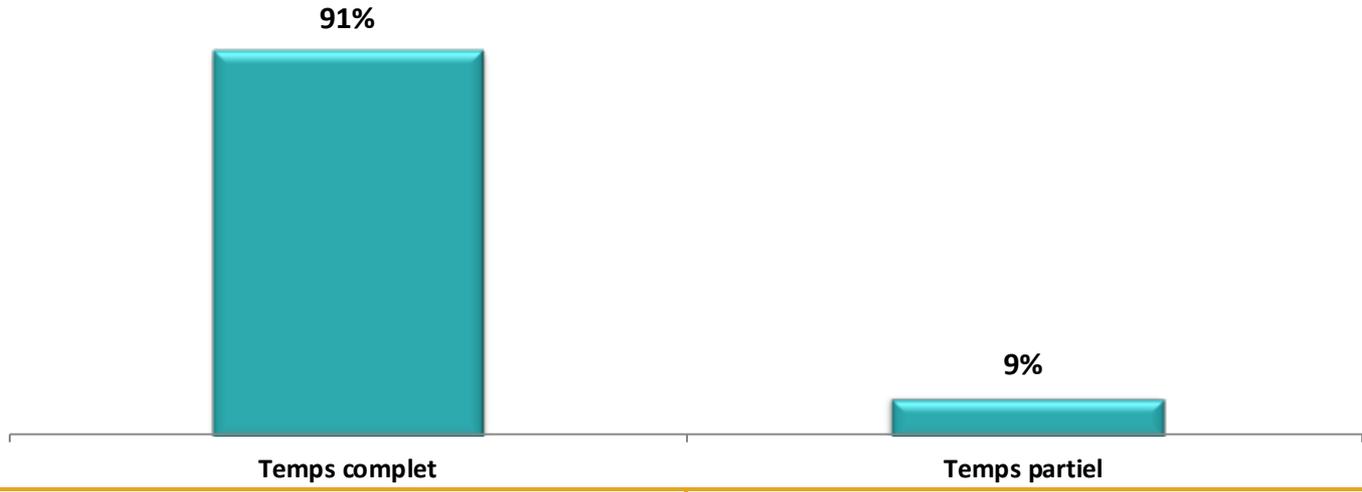
Répartition selon le type de contrat et le sexe

Répartitions selon le sexe

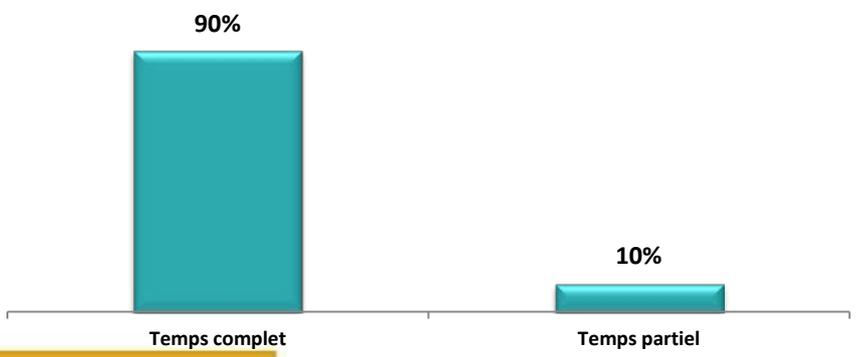


Répartition par type de contrat – Evolution 2008-2012

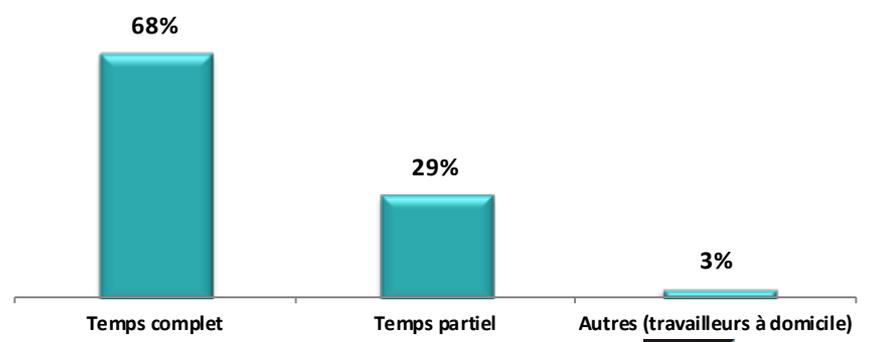
Union des métiers du verre



Fabrication de produits en caoutchouc, plastique et autres produits minéraux



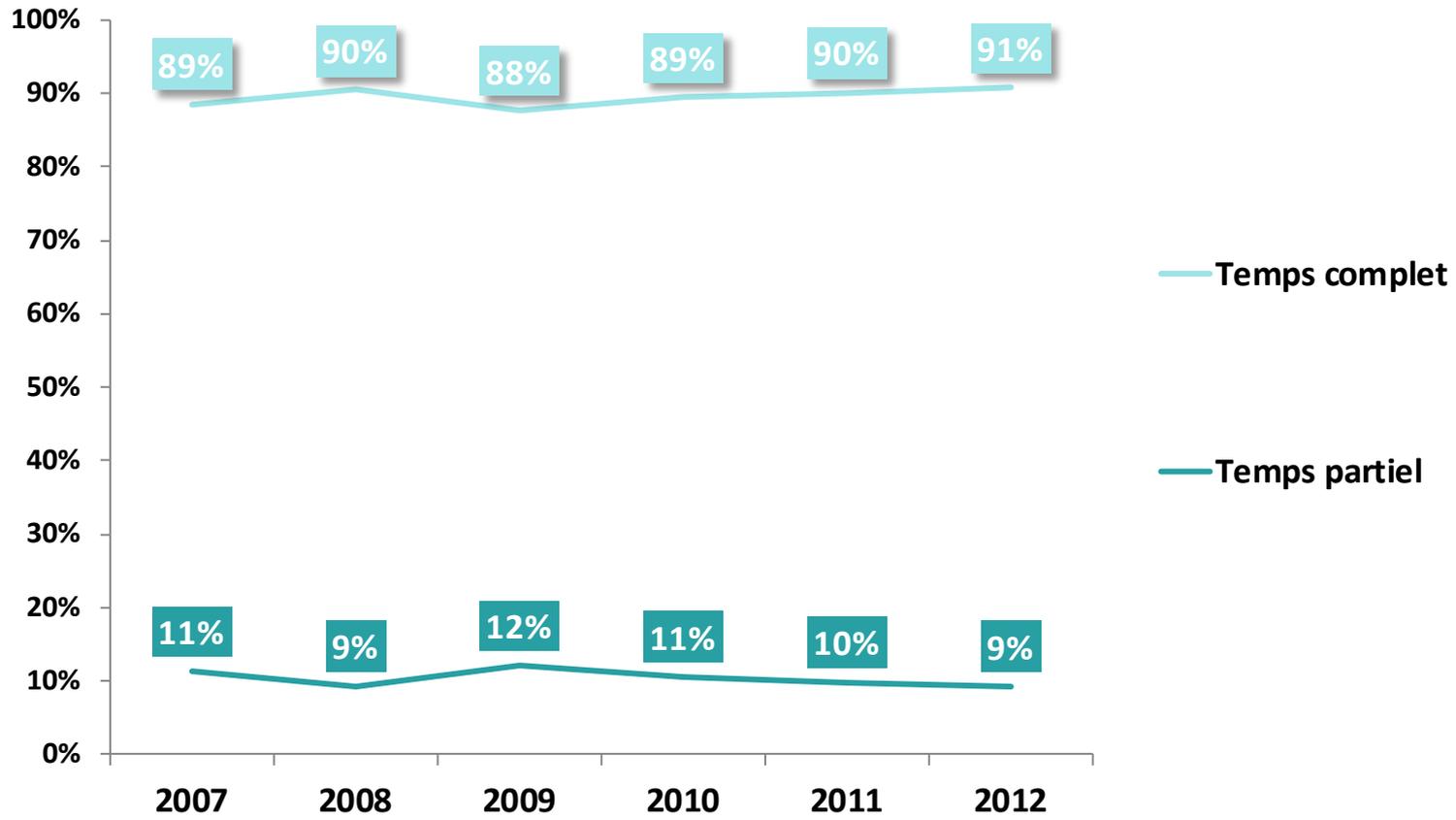
Tous secteurs confondus



Typologie des contrats

Répartition selon le temps de travail

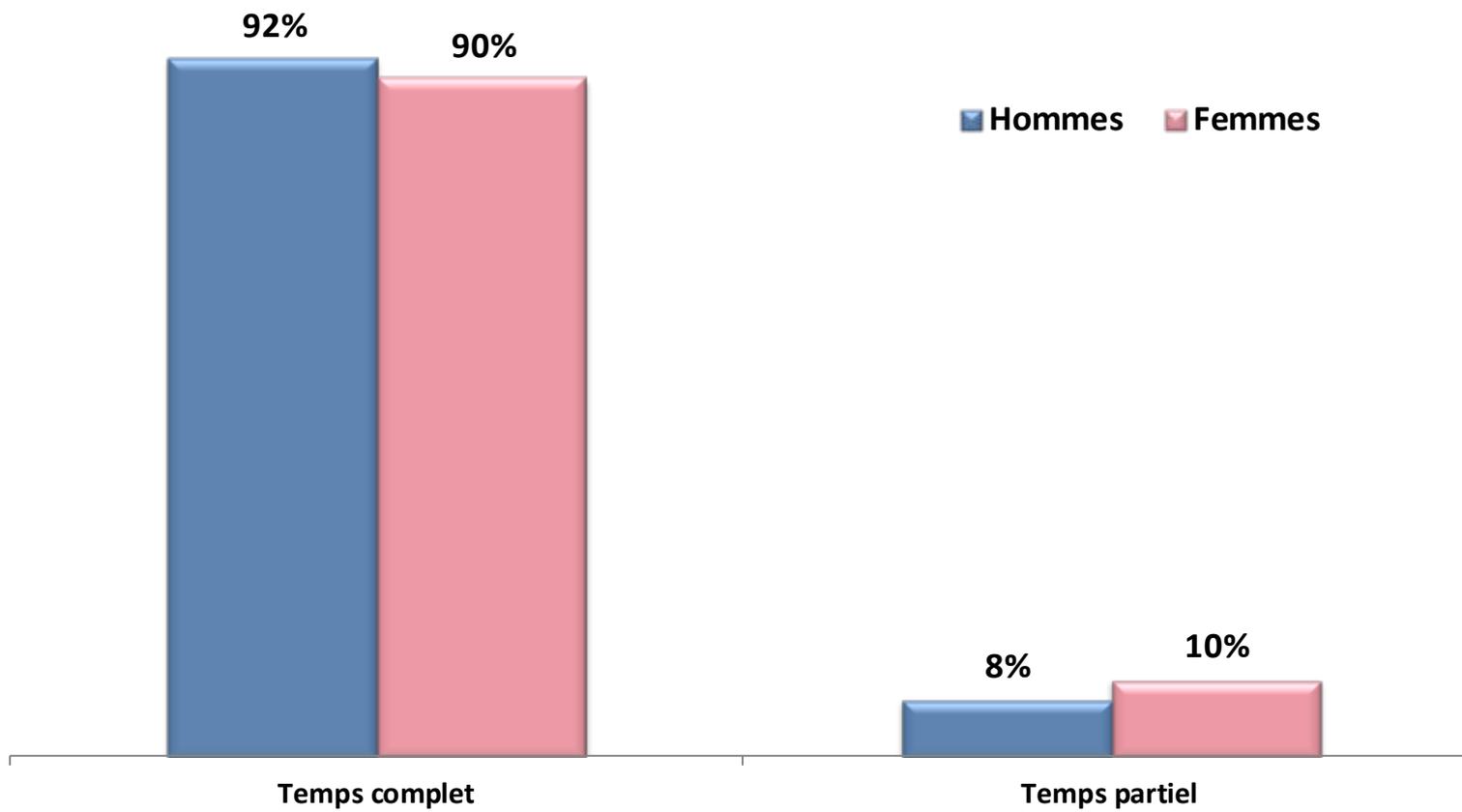
Evolution de la répartition par temps de travail



Typologie des contrats

Répartition selon le temps de travail et le sexe

Répartitions selon le sexe



6 | Annexes



Règles du secret statistique

Secret statistique

« Tout tableau diffusé au public ne doit en aucun cas permettre l'identification directe ni indirecte d'un salarié ou d'un établissement.

Pour les tableaux au lieu de résidence, les critères sont les suivants :

- aucune case ne doit comporter moins de 5 salariés ;
- aucun salarié ne doit représenter plus de 80 % de la masse salariale de la case.

Pour les tableaux au lieu de travail, en plus des deux critères précédents, les critères sont les suivants :

- aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 établissements ou entreprises
- et un établissement ou une entreprise ne doit pas représenter plus de 85 % de la grandeur étudiée dans la case.

Ainsi, les cases d'un tableau comprenant par exemple le nombre de postes, le volume d'heures et le salaire, ne sont diffusibles que s'il y a au moins 3 entreprises et qu'aucune entreprise ne concentre ni 85 % de l'effectif, ni 85 % du volume d'heures, ni 85 % de la masse salariale. »



Le service Observatoire d'AGEFOS PME

Le service Observatoire d'AGEFOS PME a été créé à l'issue de l'Accord national interprofessionnel (ANI) de 2003.

Appui technique pour les branches professionnelles, ses experts interviennent aux cotés des partenaires sociaux pour les accompagner dans leurs projets d'observation et d'ingénierie de certification.

Le service Observatoire produit également les études et enquêtes nationales réalisées par AGEFOS PME (Perspectives, Baromètre Repérage Flash Emploi...).

Ses domaines d'expertise sont les suivants :

 <p>Conseil</p>	 <p>Statistiques</p>	 <p>Certification</p>
 <p>Enquêtes Etudes</p>	 <p>Pilotage de projets</p>	

L'équipe Observatoire

Stéphane Phan
Responsable
 sphan@agefos-pme.com

Amandine Roche
Chargée d'études
 aroche@agefos-pme.com

Romain Sabatté
Chargé d'études
 rsabatte@agefos-pme.com

Marine M'bedi
Chargée d'études
 mmbedi@agefos-pme.com

Isabelle Libert
Chargée de mission Certification
 ilibert@agefos-pme.com

AGEFOS PME, votre conseiller Emploi-Formation professionnelle, partout en France

AGEFOS PME, 1^{er} réseau gestionnaire des fonds de la formation professionnelle en France, couvre près de 375 000 entreprises, dont 89 % sont des entreprises de moins de 10 salariés, et plus de 6 500 000 salariés au plus près des enjeux de chaque territoire.

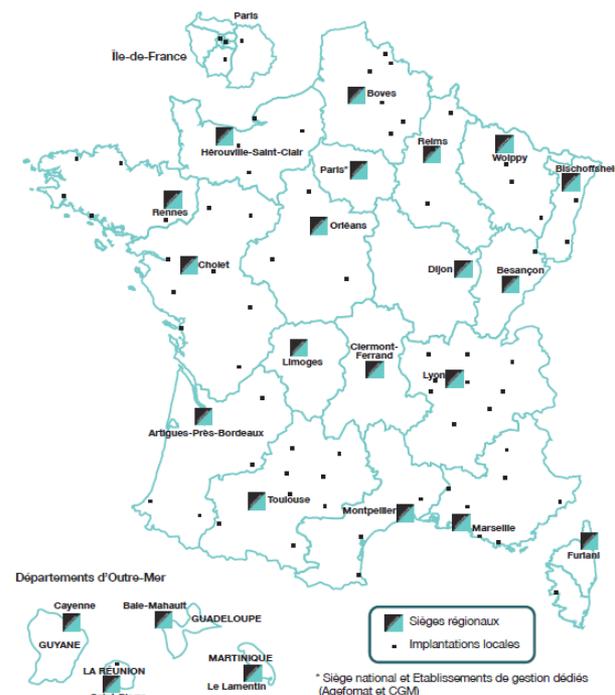
1 300 collaborateurs accompagnent les entreprises pour la formation et l'emploi de leurs salariés. AGEFOS PME agit auprès des entreprises adhérentes, dont 50 branches ou secteurs professionnels, pour simplifier la formation et l'emploi, conseiller et informer les dirigeants sur l'ensemble des dispositifs dont ils peuvent bénéficier, mutualiser les moyens disponibles au service de la formation des salariés et mobiliser des financements régionaux, nationaux et européens pour aider l'investissement formation des TPE-PME.

Plus d'informations sur le site AGEFOS PME : www.agefos-pme.com

Retrouvez-nous sur Twitter : <http://twitter.com/AGEFOSPME>

LE RÉSEAU DE PROXIMITÉ AGEFOS PME

1 300 collaborateurs aux côtés des entreprises



AGEFOS PME - sis 187, quai de Valmy - 75010 PARIS.
 siret n° 301 761 987 00330 - code NAF 9499Z
 agréé par arrêté ministériel du 24.01.1973, renouvelé le 20.09.2011 et modifié le 29.11.2013
www.agefos-pme.com